

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juillet 2014

L'an deux mil quatorze, le huit du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mr Claude BOURCET, Mr Lionel CABUT, Mr Lilian MALIN, Mr Rodolphe MAZOYER, Mr Michel MOULON, Mme Françoise WILLAUER, Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Emilie PONT, Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mme Elisabeth LYONNAIS.

Le Conseil municipal nomme Mr Lionel CABUT, secrétaire de séance.

1/ Secrétariat de la Mairie :

Le maire informe le Conseil du départ du secrétaire de mairie Mr Forest Olivier. Sa mutation prendra effet au 1^{er} septembre 2014. Compte tenu de ses droits à congés, il quittera effectivement ses fonctions à Condal le 23 août 2014.

La continuité du secrétariat sera assurée par Mme Patricia BADEZ qui bénéficie d'un contrat à durée déterminée depuis le 1^{er} juillet dernier.

2/ Recrutement d'un emploi aidé :

Déjà évoqué lors d'une précédente séance, le recrutement d'un emploi aidé pour seconder l'employé communal est en bonne voie.

Après avoir examiné plusieurs candidatures, le conseil décide de retenir deux candidats :

- En priorité 1, M. Laurent JOUFFROY, de Condal
- En priorité 2, M. Julien BOURCET de Cuiseaux

La date de recrutement est fixée au 18 août prochain, au retour de congé de M. Nicolas CHAMOUTON

3/ Informations relatives à l'intercommunalité :

Le maire informe le Conseil sur le projet de réforme territoriale marqué

-- par le renforcement de l'échelon régional (regroupement de régions et compétences élargies)

-- par le renforcement de l'échelon intercommunal avec des EPCI d'au moins 20 000 habitants et des compétences renforcées (PLU intercommunaux notamment)

-- par la suppression des conseils généraux à l'horizon 2020.

Il souligne les enjeux importants de cette réforme – pour les communes et pour l'intercommunalité - si elle est conduite à son terme.

- Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) : Document d'urbanisme qui traduit un projet de territoire, à l'échelle d'un bassin de vie (Bresse Bourguignonne) ; il vise à mettre en cohérence l'ensemble des questions relatives à l'urbanisme, à l'habitat, aux déplacements, au développement économique, aux équipements commerciaux. L'objectif du Scot est d'assurer un développement harmonieux du territoire pour répondre aux besoins des populations actuelles et des générations futures. Actuellement la phase diagnostic est validée et le bureau d'études va engager la phase d'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Commission des affaires Sociales : (Emilie PONT) la commission envisage de développer de nouveaux projets, autres que la petite enfance et la jeunesse. Les pistes concernent les personnes âgées (maintien à domicile) et la précarité énergétique (problèmes financiers).
- Commission des routes : le renforcement des routes (enrobé) a été fait aux Granges Sarrazin, route de petit Condal et une partie du chemin du chêne. Mr Claude BOURCET va revoir l'entreprise pour envisager la possibilité de traiter toute la longueur de cette voie.
- Le Maire indique que des travaux d'aménagement sont prévus à la piscine et à la Ferme de Louvarel. Cuiseaux Intercom prévoit d'associer les communes à définition de ces travaux. Mme WILLAUER Françoise se propose pour participer à la réflexion sur la piscine et Mme Marie-Claude GUILLEMOT et Mr Lionel CABUT se proposent pour l'aménagement de la ferme de Louvarel..

4/ Eau potable : Rapport sur le prix et la qualité du service :

Le maire distribue une synthèse du dossier à chaque conseiller municipal et rappelle les principaux points du rapport.

5/ Questions diverses :

- La propriétaire d'un terrain à Condal au lieu dit « Champ du Pré Mory » a déposé en octobre 2013 une demande certificat d'urbanisme pour la création de 2 à 3 parcelles à construire. Cette demande a été instruite par la DDT et a abouti à un refus le 20 décembre 2013. Ce refus a fait l'objet d'un recours gracieux de la part de la propriétaire auprès de la DDT, laquelle a confirmé la décision négative par courrier du 23 avril 2014. La propriétaire a souhaité que ce dossier soit porté devant le conseil municipal afin qu'il évalue la possibilité de construire en dehors d'une partie actuellement urbanisée de la commune en application de l'article L 111-1-2 4° du code de l'urbanisme. Après examen le conseil municipal considère que l'intérêt de la commune n'est pas en jeu et qu'il n'y a pas lieu de déroger à la règle dite de constructibilité limitée.

- Monsieur Lionel CABUT donne lecture du règlement de la salle des fêtes modifié et actualisé notamment en ce qui concerne le prix de la vaisselle à remplacer. Le règlement est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité. Cette approbation fera l'objet d'une délibération.
- Le Maire informe le conseil que la cantine scolaire a mis à la disposition de la commune du petit matériel pour la salle des fêtes. Il convient donc de lui allouer une somme correspondant au coût d'acquisition de ce matériel.
- Le maire donne lecture d'une motion de soutien proposée par l'AMF (association des maires de France) sur les conséquences de la baisse importante des dotations de l'Etat prévue sur la période 2014-2017 dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards. Le conseil décide d'adopter cette motion qui sera retournée à l'AMF.
- Le Maire évoque la question de la nouvelle application E-MAGNUS (logiciel de comptabilité). Il recevra Mme Rey de la société Magnus qui viendra présenter le logiciel le Mercredi 16 juillet à 14h30 et indique que les conseillers qui le souhaitent sont les bienvenus à cette réunion.
- Point sur les conclusions de la commission bâtiments pour ce qui concerne la réparation et le remplacement des stores à la salle des fêtes et à la cantine. des stores. Les travaux seront réalisés en régie pour les stores de la cantine et le remplacement des stores de l'école sera effectué par l'entreprise Répar'stores.

Le Maire,
Jean-Louis DESBORDES